

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 20 m. Jeudi prochain 5 juin, séance publique à 2 heures.

désordre et d'opposition à la volonté du pays dont l'Assemblée est actuellement seule interprète sera réprimée avec une terrible énergie.

DEPECHE PARTICULIERES

Table of financial data including exchange rates for various locations like London, Paris, and Vienna.

Table of financial data including exchange rates for various locations like London, Paris, and Vienna.

Paris et Versailles

(Correspondance particulière de Lyon.)

VERSAILLES

30 mai.

Il n'y a absolument rien aujourd'hui. J'étais venu dans l'espoir d'entendre parler M. Schœlcher sur l'abolition de la peine de mort.

Dans la séance de jeudi prochain, il sera procédé à l'installation de M. Ernoul, le nouveau ministre, comme président du conseil d'Etat.

On continue à parler de la suppression de la constitution Rivet.

La droite propose de revenir purement et simplement à la constitution de 1848. Le président serait donc élu pour quatre ans et au-dessus de tous les bouleversements parlementaires.

La coalition espère ainsi empêcher le retour de M. Thiers.

Leurs journaux commencent activement la campagne.

On dit que M. Paul de Cassagnac vient de donner sa démission de rédacteur en chef du Pays, en suite de discussions vives avec le propriétaire du journal, M. Gibiat.

Le prince Napoléon persiste toujours à vouloir rentrer en France, malgré les instances de M. Rouher. Pierre Bonaparte est depuis quelques jours à Paris; il se promènerait hier dans les couloirs de l'Assemblée de Versailles.

Le conseil municipal de Paris a tenu hier la première séance de sa session. Il fallait renommer le bureau, la lutte a été vive.

M. Vautrain a été élu président par 39 voix contre 30 données à M. Hérisson.

Ont été nommés vice-présidents, le premier par 62 voix, le deuxième par 40, MM. Thorel et Hérisson.

MM. Léon Thomas, Ferré, A. Dehaynin, Martial Bernard ont été nommés secrétaires.

M. le secrétaire général, au nom du préfet, a déposé un mémoire concernant les 140 millions à distribuer aux sinistrés dont les demandes ont été admises par la commission chargée d'examiner les réclamations.

Le bruit a couru aujourd'hui que, dans un bref délai, il sera soumis à la Chambre un projet de loi donnant au maréchal Mac-Mahon la présidence de la République pour 5 ans.

En fait, il est probable qu'avant peu on proposera à l'Assemblée soit de déterminer la durée des pouvoirs du maréchal, soit de le déclarer irresponsable. Si l'on s'arrête à une résolution de cette nature, la proposition en sera certainement faite immédiatement, afin de lui assurer une majorité dans la Chambre.

Le 12^e bureau a nommé hier ses deux commissaires. MM. Fourcadet et Ernest Picard ont été nommés contre MM. Pouyer-Quertier et Rouher. La commission du budget comptera donc 12 membres de la gauche dans son sein, sur 30.

Une grosse question est soulevée aujourd'hui dans les conciliabules de gauche. M. Buffet a invité à dîner pour jeudi prochain les membres de la commission de permanence, parmi lesquels se trouvent des membres de la gauche.

Les politiques, qui sont les sages selon moi, en sont d'avis. On ne gagne jamais rien à se ranger dans la classe malheureuse des absents.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

Or, le centre ira certainement, mais c'est douteux pour l'extrême gauche, et, dans ce cas, la gauche modérée ne saurait hésiter dans son choix.

bercal et fera un seul et unique groupe avec le centre Christophe.

M. Casimir Périer en serait nommé président, quoiqu'il fasse des difficultés pour accepter.

Le centre droit a procédé à la nomination de son bureau : M. d'Audiffret-Pasquier a été élu président; MM. de Lavergne, de Goulard et Bezaces ont été élus vice-présidents, MM. d'Haussonville et de Ségur, secrétaires.

Plusieurs personnages espagnols, mêlés aux événements qui se sont accomplis le 24 avril à Madrid, sont arrivés hier à Paris, venant de Lisbonne.

Parmi eux sont MM. Figueroa, ancien ministre des finances du roi Amédée, et en dernier lieu président du sénat; le marquis de Sardoal, vice-président de l'Assemblée; M. Marina, maire de Madrid, et M. Ridaour, commandant des gardes nationales qui s'étaient réunis le 23 avril à la place des Tauxaux.

ASSEMBLEE NATIONALE

Séance du vendredi 30 Mai 1873

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

A 2 heures 1/2 la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu par l'un des secrétaires de l'Assemblée et est adopté sans observation.

M. de la Grange rend compte de l'élection qui a eu lieu le 27 avril dans la Corrèze. Quelques élections ont eu lieu dans d'autres départements dans le lieu de vote.

Le 3^e bureau croit devoir signaler ce fait qui, toutefois, n'est pas de nature à vicier l'élection de M. Latrade.

M. Hervé de Saisy, en son nom et au nom de MM. de Rambert et Hucot de Penastier, dépose une proposition pour laquelle il demande l'urgence.

Il s'agit d'un droit légal à accorder pour s'opposer à un traitement d'eau minérale aux militaires et marins et assimilés de la garde nationale qui ont besoin de ce traitement par suite des maladies qu'ils ont contractées à la guerre.

M. Beulé, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. Laboulaye relative à l'établissement d'un timbre au profit de la Compagnie de fabrication MM. Laboulaye, auteur de la proposition, et M. Wolowski, rapporteur, étant empêchés, la discussion de cette proposition est ajournée.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Schœlcher pour l'abolition de la peine de mort.

M. Schœlcher expose les circonstances actuelles, je ne crois pas que l'Assemblée puisse apporter à la discussion l'attention qu'elle mérite, je retire cette proposition.

Le projet est retiré, la discussion tombe d'elle-même.

Vient ensuite la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Desmestres, Sinigrois, le comte de Bouteville, et M. de Penastier, tendant à abroger le décret du 28 octobre 1870, sur la Légion d'honneur, et à modifier les récompenses nationales.

Personne ne demandant la parole contre le projet, M. le président donne lecture de l'article premier. (Réclamations diverses.)

M. le ministre de la justice. — Le projet de 70 articles, il concerne surtout le ministère de la guerre. Le ministre est nouveau. Le gouvernement demande à l'Assemblée un ajournement. Et, d'accord avec M. le général Mazure, rapporteur, demande pour l'examen sérieux du projet que la discussion soit ajournée à huit jours. (Adopté.)

M. Besset rend compte, au nom du 13^e bureau, de l'élection qui a eu lieu le 27 avril dans le Jura. Les conclusions sont pour la validation. M. Gagneur est admis.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet la reconstruction de la colonne de la place Vendôme et la réparation du monument consacré à la mémoire de Louis XVI.

Personne ne demandant la parole sur la discussion générale, l'Assemblée décide qu'elle passera à la discussion générale.

Art. 1^{er}. — La colonne de la place Vendôme sera reconstruite telle qu'elle existait au moment de sa destruction.

Après le projet de deux amendements, l'un de M. Wagnon, l'autre de M. de Jouvenel, l'article 1^{er} est adopté.

Art. 2. — Il est ouvert pour cet objet au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1873, un crédit de 250,000 fr.

La portion dudit crédit non dépensée dans les cours de l'exercice, sera reportée à l'exercice suivant, par un arrêté du président de la République.

M. le comte Murat propose que la colonne soit surmontée de la statue de Napoléon telle qu'elle était en 1833.

Voix à gauche. — Lequel Napoléon? L'interpellation n'a pas de suite.

MM. Bidard, Paris, Bouillier de Branche, le comte de Boisbissot, le comte de Cintré, le général Loyal et le Chatelin, proposent l'amendement suivant:

Considérant qu'aux termes de l'article 1144 du code civil le créancier d'une obligation de faire ne peut, sans compromettre le principe même de son créance, se permettre d'exécuter lui-même l'obligation, s'il n'y a été autorisé par justice.

Article additionnel. — Le gouvernement ne pourra commencer l'exécution par ses agents des travaux de reconstruction de la colonne de la place Vendôme, qu'après en avoir obtenu l'autorisation par jugement contradictoire avec le sieur Courbet et ses complices.

Pour l'adoption... 488 Contre... 66

L'Assemblée nationale a adopté. M. le général de Cissey, pendant le scrutin, est présent à l'Assemblée. On remarque qu'il est assis sur un des bancs du centre gauche, non loin de la place où se M. Thiers a siégé.

M. de Gastonide. — Les incidents qui se sont passés sur l'ordre du jour me font demander à l'Assemblée que la prochaine séance ait lieu seulement le 8 juin. On me fait observer que le 8 juin est un dimanche. Eh bien alors la prochaine séance aura lieu le lundi 9 juin.

M. Alfred André (Seine). — Je crois que la proposition de prorogation est trop étendue et qu'elle doit se terminer au jeudi de la semaine prochaine.

M. de Gastonide se rallie à la proposition de M. André.

M. le marquis de Tillancourt. — Il faut un délai sérieux pour la proposition de M. Alfred André tendant à autoriser la fabrication, à tous titres, des objets d'or et d'argent destinés à l'exportation.

M. Tirard demande que l'on adopte le projet en première délibération et que la deuxième délibération ait lieu le plus tôt possible.

M. Deschamps, ministre des travaux publics, ne s'oppose pas à cette motion; l'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération.

L'Assemblée rejette ensuite sur les conclusions de la commission d'initiative parlementaire une proposition de M. Hervé de Saisy tendant à fixer un maximum de 4 kilomètres au déplacement exigible des prestataires en vertu de la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux.

L'Assemblée prend en considération diverses propositions.

1^o La proposition de M. le comte de Bouillé et plusieurs de ses collègues, relative à la création d'une école supérieure d'agriculture;

2^o La proposition de loi de M. Desrotours ayant pour objet de déclarer Français et d'assujettir à l'obligation du recrutement les individus d'origine étrangère nés en France et qui ne satisfont pas dans leur pays d'origine, aux charges du service militaire;

3^o La proposition de M. Parent, ayant pour objet de modifier l'article 337 du code d'instruction criminelle afin d'étendre la compétence des cours d'assises aux qualifications diverses dont l'infraction qui leur est soumise peut être susceptible, de telle façon que le prévenu acquitté ne puisse plus être repris et accusé devant une autre juridiction; retour aux principes du code de Brumaire, art. IV.

Deux épreuves sont déclarées successivement douteuses aux termes du règlement, l'Assemblée passe au scrutin sur la question de la prise en considération à l'égard de la proposition de M. Parent.

Le scrutin donne le résultat suivant: Nombre de votants, 602 Majorité absolue, 302

Pour la prise en considération de la proposition Parent, 317 Contre, 285

L'Assemblée prend en considération de la proposition de M. Parent, qui était pour la prise en considération.

L'ordre du jour amène la première délibération sur la proposition de M. Raudot relative à la suppression des conseils de préfecture.

M. Paris. — Je demande l'ajournement de cette question importante au point de vue du droit administratif. C'est une proposition qui amène de la commission de décentralisation et qui n'a pas passé par les bureaux. Je suis d'avis qu'on ne la discute pas.

M. Raudot propose un ajournement plus long, après discussion de la loi sur la Légion d'honneur. La commission de décentralisation a perdu son président, M. Monin, et doit pourvoir à son remplacement.

La motion de M. Raudot est acceptée.

Arrive la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Mazerat tendant à modifier la rédaction des art. 334 et 335 du code civil sur la légitimation des enfants nés hors mariage.

M. Humbert. — Je demande le renvoi au conseil d'Etat d'une question aussi grave et qui touche au code civil.

M. Mazerat. — Il ne s'agit que d'une simple prise en considération.

Le conseil d'Etat est mis aux voix et prononcé au sein de l'Assemblée passe au vote sur la prise en considération.

Vient la première délibération sur la proposition de M. Voisin ayant pour objet d'ajouter un paragraphe à l'article 45 du code pénal concernant les escroqueries commises dans les cafés et restaurants.

M. Voisin déclare que le ministre de la justice ne s'oppose pas à une seconde délibération.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération.

L'Assemblée prend ensuite en considération la proposition de M. le baron de Janzé relative à des états à dresser pour le personnel des divers ministères.

Il est de même de la proposition de MM. Eugène Tallon, le vicomte de Bonald et Emile Leuey, ayant pour objet de compléter les dispositions du code pénal relatives aux délits de détournement et d'abus des mineurs employés dans les professions ambulantes ou exhibés dans les spectacles forains.

Arrive encore la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Des Rotours et de ses collègues, ayant pour objet d'ordonner une enquête parlementaire sur l'état de l'industrie houillère. (Adoptée la prise en considération.)

En dernier lieu, l'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi relative à l'établissement et à la conservation de la propriété en Alsace ainsi qu'à la transmission contractuelle des immeubles et droits immobiliers; et sur le projet de loi de procédure sur les mêmes matières.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 30 mai.

M. Ernest Picard, ministre de France à Bruxelles, a remis sa démission à M. de Broglie.

Aujourd'hui, à la réunion du centre droit, M. d'Audiffret-Pasquier a dit que le centre droit soutiendra ses amis qui sont au pouvoir; il a recommandé de poursuivre l'union des deux centres.

Bourse. — Un début, en hausse à 91.25; par suite de l'exécution d'une maison importante, la coulisse entre ensuite en réaction.

Après la Bourse, 90.80.

Paris, 31 mai.

Le maréchal Mac-Mahon, le général Barrail et le général Charette rapporteur de la loi sur l'armée, vont avoir une entrevue relativement au projet de réorganisation de l'armée; l'accord du gouvernement et de la commission semble prochain.

Le système régional sera très-probablement adopté. Sur le boulevard hier soir l'emprunt était à 91.05.

Dépêches particulières

De JOURNAL DE LYON

Paris, 31 mai.

M. Audibert, directeur de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, est mort hier, pendant la nuit.

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 30 MAI

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE

NOUVELLES DU MATIN

Paris et Versailles

(Correspondance particulière de Lyon.)

VERSAILLES

30 mai.

Il n'y a absolument rien aujourd'hui. J'étais venu dans l'espoir d'entendre parler M. Schœlcher sur l'abolition de la peine de mort.

Dans la séance de jeudi prochain, il sera procédé à l'installation de M. Ernoul, le nouveau ministre, comme président du conseil d'Etat.

On continue à parler de la suppression de la constitution Rivet.

La droite

FAITS DIVERS

On lit dans le Morning Post du 28 : Le 17 courant, au moment où l'escadre de la Méditerranée, sous les ordres du vice-amiral sir Hastings Jellicoe, se trouvait à l'ancre à Palerme, deux jeunes officiers du navire de sa majesté, l'Albatros, descendant dans le pays pour chasser. Pendant qu'ils se livraient à ce plaisir, ils furent entourés brusquement par les indigènes, qui, pour ne pas être reconnus, ont lancé de la poussière dans les yeux des Anglais et les ont dépouillés de leurs armes. Nos compatriotes ont été heureux d'en être quittes pour cette violence et d'avoir la vie sauve.

TESSAUTE DE DÉBARQUEMENT AVORTÉE. — Aux environs de Lima (Pérou) se trouve une station balnéaire, élégante et fréquentée nommée Chorrillos. La mode est de s'y rendre le samedi, surtout pour les amateurs du tapis-vert, qui s'y livrent à un jeu effréné. Un jour de dimanche, pendant la soirée, des accidents considérables. Un train spécial ramène ensuite les joueurs à Lima. Les joueurs aventureux ont complété dernièrement le chemin de la fortune à profit. Le 23 mars dernier, les rails furent enlevés par eux sur une section du parcours. Ils complaisant sur le trouble inévitable qui suivrait un pareil accident pour dévaliser les poches bien garnies des joueurs.

A minuit, le train arriva, mais il était, dit la Nouvelle Presse Libre, lancé avec une vitesse telle que les wagons ne déraillèrent point, et ceux qui les montaient on furent quittes pour la peur.

Les journaux de Marseille rapportent qu'un terrible accident est arrivé dimanche, dans l'Hippodrome, au moment où l'admirable Poitevin se disposait à faire son ascension en ballon. Pendant qu'il prétendait à cette ascension on s'élevait dans le ballon encor captif, avec quelques personnes, une rafale subite a imprimé au câble une tension telle qu'il s'est rompu; quelques assistants ont voulu se suspendre à ce câble pour empêcher le ballon de s'envoler, mais leurs forces réunies n'ont pu suffire et plusieurs ont reçu des blessures très graves.

Le ballon où se trouvaient M. Poitevin et deux passagers, dont M. Julien, adjoint au maire de Marseille, s'est élevé à une hauteur de 5,000 mètres et est tombé peu après en pleine mer, en vue de Cassis. Les passagers qui avaient été obligés de monter sur le rebord de la nacelle et sur le cercle du fillet ont été heureusement recueillis à bord du vapeur le Persévérant, avec tout le matériel du ballon, au moment où le Blidah, de la compagnie Frissinet, s'empressait de leur porter secours.

A sept heures du soir, M. Poitevin et ses compagnons de voyage rentraient à Marseille.

Santé à tous rendus sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle s'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalscière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine, ni purgation, ni régime, les affections suivantes : gastralgies, vomissements, constipation, diarrhées, dysenterie, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, congestion, névroses, insomnies, névralgies, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mésentère, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. Le grand explorateur scientifique, Dr Livingson, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique dit : Les habitants de la province d'Angola paraissent jouir d'une félicité élyséenne; ils n'ont besoin ni de médecin, ni de drogues; leur nourriture principale étant la Revalscière que Du Barry a introduite en Europe. Ils sont parfaitement exempts de maladies : la phthisie, les affections, névroses, constipations, diarrhées, etc., leur sont complètement inconnus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc.

Cure N° 62,845.

Ecran-ville (Seine-Inférieure), 27 novembre. Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre la respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalscière Du Barry, et, m'en trouvant très-bien, je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc., Bonnet, curé.

six fois plus nourrissante que la viande, sans cholestérol, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 6 kil., 32 fr. 12 kil., 60 fr. Les biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tous lieux se vendent en boîtes de 4 et 7 tranches. — La Revalscière chocolatée rend apaisé, digestion, sommeil, énergie et chassé toutes les personnes et les enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans cholestérol. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — (Rayon) contre tout de poste. Dépote à Lyon, Balandrin et Sabourault, Turin, épicerie, 16, rue Neuve; Orvaux, pharmacie centrale, Perissoud, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon, 60. Nappo frères, place de Lyon-Verpilleux-Millon, rue de Lyon, 8. Cherbiano, Voyelle frères, Armand-Boissonnet, pharmacien, J. Girard, Barbard, E. Roussel, 77, rue de Lyon à Lyon. — Du Barry et C°, 26, place Vendôme, Paris.

SPECTACLES DU 31 MAI

CIRQUE COTTELLY, PLACE DES CELESTINS. Tous les soirs à huit heures, représentation extraordinaire PROGRAMME VARIÉ TOUTS LES SOIRS

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Table with columns: THERMOMETRE, PRESSION, ETAT, VENTS. Includes data for 30th and 31st of May.

Revue scientifique

SOMMAIRE DU NUMERO 47 (24 mai 1873). Institution royale de la Grande-Bretagne. Lectures du vendredi soir: Histoire des laboratoires de l'Institution royale, par M. Spottiswoode. Cours de M. Claude Bernard. Médecine expérimentale: Le foie est une source physiologique de glycose; mécanisme de la fonction glycogénique du foie: la matière glycogénique. — Revue de la géographie en Allemagne: Traité de géographie botanique de M. Gris-ba-h. — Bulletin des Sociétés savantes. — Chronique.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co boulevard St-Germain, 79, Paris. Le Dictionnaire de la langue française ouvrage entièrement terminé, est publié à 1 franc. L'ouvrage complet formera 110 livraisons parait un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 16° fascicule, CHR à COE, est en vente.

Richard et Piguet Docteurs-Dentistes, Rue du Commerce, 14, près des Terreaux LYON.

ON DEMANDE A LOUER, entre cour, deux chambres garnies, indépendantes d'entresol ou au premier. — Ecrite aux initiales D. R. au bureau du journal.

DOCTEUR MOURGU dentiste 15, rue de Lyon, 15 (IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.)

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me GERIN, avoué à Lyon, rue de l'Hotel-de-Ville, n° 63.

VENTE par expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en deux lots séparés.

D'IMMEUBLES comprenant maison d'habitation, bâtiment d'exploitation, cour et jardin, et un fonds de vingt-six ares, cultivé en terre, vignes et jardin, sis à Craponne (Rhône), lieu du Juttet.

2° D'UNE TERRE de quatre-vingt-trois ares environ, située à Craponne, près des Coudrières, sis au lieu des Buissons-Bour.

Adjudication au samedi vingt-un juin mil huit cent soixante-treize, à midi, au palais de justice. Cette vente est poursuivie à la requête de M. Antoine Poix fils, propriétaire-cultivateur, demeurant à Craponne (Rhône), lequel a fait (section de la commune) et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Gerin, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue de l'Hotel-de-Ville, 63.

1. D'un acte obligatoirement reçu Me Julien, notaire à Grézieux-la-Varenne, le onze mars mil huit cent soixante-sept, enregistré.

2. D'un commandement de l'huissier Guinaud, de Vaugneray, en date du dix janvier dernier, enregistré.

3. D'un procès-verbal de saisie réelle dudit huisier, en date du treize février suivant, enregistré, dénommé et transcrit avec l'exploit de dénonciation, le vingt-neuf février même mois, volume 186, n° 28.

4. D'un jugement rendu par la troisième chambre du tribunal civil de Lyon, le vingt-six avril suivant, enregistré, qui donne acte de la lecture du cahier de charges dressé pour parvenir à la vente et fixe l'adjudication.

Désignation des immeubles à vendre, telle qu'elle est insérée au procès-verbal de saisie.

Les immeubles à vendre sont

situés sur la commune de Craponne, lieux du Juttet et des Coudrières; ils consistent, savoir :

Premier lot. Le premier lot comprend : 1. Un bâtiment de maison d'habitation, bâtiment servant de buanderie, feuill, sol et cour, assis sur une superficie d'environ trois ares trente-cinq centiares, situés à Craponne, près le lieu du Juttet, confins : au nord, par bâtiments et cour de Gaspard Boujour; au midi, par bâtiments et cour de Morillon; au soir, par bâtiments et cour d'Etienne Blanc et au nord, par la route de Lyon à Saint-Symphorien-sur-Coise. La maison d'habitation est construite en pierres, chaux et sable, et courcée en toutes creuses de parçes deux appendis sont tournez un au matin, l'autre au soir. Sa façade, tournée au nord, est percée d'un petit jour au rez-de-chaussée et d'une fenêtre au premier étage. Ce bâtiment est desservi par un grand portail à deux vantaux et par une petite porte qui communique de la route dans la cour.

2. Un fonds de la contenance de vingt-six ares cinquante centiares, cultivé, savoir : douze ares cinquante centiares environ en terre, six ares en vignes et le surplus en jardin, sis à Craponne, lieu du Juttet, près le bourg, confins au matin par la partie du même fonds attribué à Gaspard Boujour; au midi par la route de Lyon à Saint-Symphorien-sur-Coise, au soir par le chemin de Craponne et au nord par la partie du même fonds attribué à Agathe Boujour, femme Deschol.

Mises à prix, deux mille francs, outre les charges, ci 2,000 fr. Deuxième lot. Le deuxième lot consiste en une terre de la contenance d'environ quatre-vingt-trois ares cinquante centiares, situés sur la commune de Craponne, territoire des Coudrières, confins au nord par la propriété des héritiers Durand, au matin par le chemin de la Grande-Loire, au soir par terre et bois de la voie Poix et au midi par le pré de Jeanne Boujour.

Mise à prix, deux mille francs, outre les charges, ci 2,000 fr. En conséquence, les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, qui est de l'Archevêché, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, le samedi vingt-un

juin mil huit cent soixante-treize, à midi, en deux lots séparés. 1. D'une maison, située à Lyon, grande rue de la Guilloitière, 219.

Mise à prix : 6,070 fr. 2. Et d'une parcelle de jardin, située à Lyon, chemin de Saint-Etienne.

Mise à prix : 915 fr. S'adresser, pour les renseignements, à Me Bonjour, avoué poursuivant, à Lyon, rue Centrale, 26.

Pour extrait : Bonjour.

Etude de Me MICOLIER, avoué à Lyon et de Me DURIEU, notaire à Leulitry (Rhône).

VENTE par licitation, en quatre lots séparés, aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de Me Durieu, notaire à Leulitry, le dimanche quinze juin mil huit cent soixante-treize, à midi, de

DIVERS IMMEUBLES situés en la commune de Domartin (Rhône), indivis entre la dame Bandin née Raquin et la dame Dupuy, sa sœur, sur les mises à prix :

Pour le premier lot, de huit cents francs, ci 800 Pour le deuxième lot, de deux cents francs, ci 200 Pour le troisième lot, de trois cents francs, ci 300 Pour le quatrième lot, de deux cents francs, ci 200 Outre les charges.

Etude de Me SARRA-GALLET, huissier à Lyon, rue Constantine, 12. Le mardi trois juin mil huit cent soixante-treize, à dix heures du matin, sur la place Morand, à Lyon, vente aux enchères publiques de quantités de vins fins, tels que : champagne, Sillery-Mousseux, Bordeaux blanc et rouge, Saint-Julien, Chateaux-Margaux, Calvados, Duplessis, Bisquit, Fougère, etc., liqueurs diverses, convertis et service en métal argenté, linge de cuisine, etc. Le tout saisi. 846

Etude de Me MITIFFIOT DE DEAIR, notaire à Lyon, place de la Conédie, 27. A LOUER de suite ou à vendre ras-ble ou non, le

CHATEAU DE GIÈRES situé à Genoble et Usage, les baux avec ses dépendances, huit hectares dont cinq cios de murs. S'adresser audit Me Mitiffiot de Déair.

UNE DAME aisée, très-travaillée de lingerie, désirerait se placer comme dame de compagnie. S'adresser à madame veuve Deslaudes, chez madame Baumé, rue Dubois, 10.

UN ALSACIEN âgé de 28 ans, connaissant les deux langues et muni de meilleurs certificats, demande à être placé soit comme employé, soit comme voyageur. S'adresser à M. Moreau, employé principal de la poste.

COMPAGNIE ANONYME DES DOMBES & DES CHEMINS DE FER du Sud-Est

CAPITAL : 12,500,000 Fr.

Bons de la Compagnie Le Conseil d'Administration à l'honneur d'informer MM. les porteurs de bons que le coupon n. 2 échéant le 1er juin 1873 sera payé à raison de 14 fr. 40, impôt déduit.

A Lyon, au siège social, rue des Archers, 1, au Comptoir d'escompte de Paris (agence de Lyon), rue Neuve, 29; A Paris, à la banque Franco-Hollandaise, rue Saint-Lazare, numéro 63; A Bruxelles, à l'agence du Comptoir d'escompte de Paris. 766

A VENDRE A L'AMIABLE UNE MAISON DE CAMPAGNE et une propriété situées à 3 kilomètres de Belley (Ain)

On vendra, au 6 hectares 1/2, ou la maison seule, avec un clos et un lot de 6 hectares 1/2, ou toute la propriété, qui contient 23 hectares. La maison est en bon état; elle est entourée d'ombrages, avec une fontaine d'eau vive, près d'une rivière, dans un beau pays de pêche et de chasse.

S'adresser à M. VICAIRE, notaire à Ambérieu, ou à Me ECO-HARD, notaire à Belley.

A VENDRE UNE SCIERIE A VAPEUR nouvellement établie située dans une petite ville près de Lyon, sur les bords de la Saône.

La machine, de la force de quinze chevaux, a été construite par Saulnier aîné, de Paris; la chaudière, de cinquante chevaux, par Chevalier et Grenier. Cette usine, agencée à la moderne, est pourvue de tous les outils et accessoires nécessaires à son exploitation, notamment d'une grande scie circulaire, d'une autre grande scie à chariot, d'une râteau, d'une raboteuse et d'un magnifique réchauffeur, construits par Quetel-Trépois, de Paris, etc., etc.

S'adresser pour les renseignements au bureau du journal. 841

AVIS Les personnes qui ont besoin de monnaie en billon peuvent s'adresser au bureau du Journal de Lyon, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

TARNAVASSI Brochage de livres, cartonnage. Rougures fines à vendre.

POMMADE EPIDERMALÉ

ANTIPILICULAIRE — DICQUEMARRE aîné, chimiste, ROUEN Arrête la chute des cheveux. Détruit les pellicules. Calme les démangeaisons. Prix du Pot : 3 francs.

Se trouve à Lyon : chez Kock, parf., rue de Lyon; Briand, coiff., rue de l'Hotel-de-Ville; Berle, coiff., rue de Lyon; Berthier, coiff., place des Terreaux; Garçon, coiff., rue Centrale; et chez tous les principaux coiffeurs et parfumeurs.

ALCOOLATURE D'ARNICA FABRIQUEE PAR LES RR. PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Usage externe : Contre les meurtrissures, coups, blessures, brûlures, etc. Usage interne : Dans les défaillances, à la suite de chutes, blessures, les gastralgies, les digestions troublées, les diarrhées, cholérites, etc., contre les v-rs intestinaux des enfants. Mode d'emploi : Voir le prospectus.

PRIX DU FLACON DE 120 GRAMMES 2 francs S'adresser aux RR. PP. TRAPPISTES eux-mêmes, à N-Damé-Neiges, près Saint-Laurent-les-Bains (Ardèche). Ils expédient franco de port et d'emballage les caisses de 10 flacons et au-dessus. Les prospectus sont envoyés gratuitement à quiconque en fait la demande.

DÉPURATIF DU SANG Le sirop concentré de salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acrétes des humeurs, Vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

A Lyon, à la pharmacie Quet, rue de la Préfecture, 3. 111

UN JEUNE COMPTABLE de Mulhouse, pouvant faire la correspondance allemande, désire se placer à Lyon. S'adresser au bureau du journal.

UN ALSACIEN d'âge mûr, demande une place de concierge. — S'adresser les adresses aux initiales A. L., au bureau du journal.

ROB-SAVARES! DÉPURATIF-TOURNEUR Perfectionné pour la guérison des Maladies contagieuses. Pâtilles des organes. Pertes. Affections ostéales. Vices du sang. Les guérisons nombreuses que jour par jour se précipitent, prouvant la supériorité de ce remède sur tout autre et sont le résultat de sa pureté et de sa puissance. Expéditions par correspondance. S'adr. à M. TOUSSAINT, pharmacien de 1er classe, RUE PIZAY, 12, au 1er étage, près de l'Hotel-de-Ville à LYON.

BOURSE DE PARIS — Jeudi 29 Mai (de midi à 3 h. 1/2)

Table of stock market data for Paris, including columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial indicators.

BOURSE DE LYON — Vendredi 30 Mai (de 11 h. à midi 1/2)

Table of stock market data for Lyon, including columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial indicators.

BOURSE DE LYON — Vendredi 30 Mai (de 11 h. à midi 1/2)

Table of stock market data for Lyon, including columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial indicators.

BOURSE DE LYON — Vendredi 30 Mai (de 11 h. à midi 1/2)

Table of stock market data for Lyon, including columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial indicators.

BULLETIN FINANCIER

Notre marché ne veut rien entendre et jout après jout s'entête à pratiquer des cours plus élevés que ceux de Paris de la veille. Sans aller aussi loin qu'hier, nous avons eu aujourd'hui encore une Bourse extrêmement chaude. Le 3 0/0 valait 56.95 et 56.90, le 5 0/0 1871 89.85 et 89.75, le 5 0/0 1872 sur lequel se portent toutes les forces vives du marché à 91.10, on reboute ensuite qu'à 91.02 1/2 et rester en clôture à 91.07 1/2. Le marché des primes était toujours très-animé. Le 5 0/0 italien était ferme à 63.35 et 63.40. L'Autrichien avec très peu d'affaires valait 766 et 765; le Lombard faisait 437 et 428. Les nouvelles des marchés allemands laissent toujours à désirer. On demandait l'action de Suez à 465 et à 466. Le Crédit mobilier valait 412 et 413; l'action du Crédit lyonnais était ferme de 683 à 685. Au comptant on cotait l'action des eaux 370, celle du Creusot 880, celle de Fourchambault 600, celle de Châtillon-Commeny 650. Les actions de mines étaient en voie de hausse. On demandait les Loire à 325 et à 327, la Montrambert à 500, les Saint-Etienne les 310 à 312, les Rive-de-Gier de 148 à 150. Les Roche-la-Molière et Firminy étaient en vive reprise à 1,350. Les prix des obligations se raffermissent en core.

BULLETIN FINANCIER

Notre marché ne veut rien entendre et jout après jout s'entête à pratiquer des cours plus élevés que ceux de Paris de la veille. Sans aller aussi loin qu'hier, nous avons eu aujourd'hui encore une Bourse extrêmement chaude. Le 3 0/0 valait 56.95 et 56.90, le 5 0/0 1871 89.85 et 89.75, le 5 0/0 1872 sur lequel se portent toutes les forces vives du marché à 91.10, on reboute ensuite qu'à 91.02 1/2 et rester en clôture à 91.07 1/2. Le marché des primes était toujours très-animé. Le 5 0/0 italien était ferme à 63.35 et 63.40. L'Autrichien avec très peu d'affaires valait 766 et 765; le Lombard faisait 437 et 428. Les nouvelles des marchés allemands laissent toujours à désirer. On demandait l'action de Suez à 465 et à 466. Le Crédit mobilier valait 412 et 413; l'action du Crédit lyonnais était ferme de 683 à 685. Au comptant on cotait l'action des eaux 370, celle du Creusot 880, celle de Fourchambault 600, celle de Châtillon-Commeny 650. Les actions de mines étaient en voie de hausse. On demandait les Loire à 325 et à 327, la Montrambert à 500, les Saint-Etienne les 310 à 312, les Rive-de-Gier de 148 à 150. Les Roche-la-Molière et Firminy étaient en vive reprise à 1,350. Les prix des obligations se raffermissent en core.